

Les Nations Unies et le Cambodge, 1979-2003

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Les Nations Unies et le Cambodge, 1979-2003 : autodétermination, démocratie, justice pénale internationale / David Michael Boyle ; sous la direction de Gérard Jonathan Cohen

Est reproduit comme : Les Nations Unies et le Cambodge, 1979-2003 autodétermination, démocratie, justice pénale internationale David Boyle 2004 Villeneuve d'Ascq Atelier national de reproduction des thèses 3 microfiches Lille-thèses

Auteur(s) : Boyle, David Michael

Autre(s) auteur(s) : Cohen-Jonathan, Gérard
Université Panthéon-Assas Paris 1970-2021

Production : 2004

Description matérielle : 1 vol. (802 f.) ; 30 cm

Titre traduit ajouté par le catalogueur : The United nations and Cambodia, 1979-2003 : self-determination, democracy, international criminal justice eng

Classification décimale Dewey : 959.6

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. f. 701-728. Index

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de doctorat Droit international Paris 2 2004

Résumé ou extrait : L'invasion vietnamienne du Cambodge en 1978 internationalise le " troisième conflit indochinois " tout en mettant un terme à la violation massive des droits de l'homme par les Khmers rouges. L'auteur analyse les réponses de la communauté internationale à cette situation, à travers les Nations Unies, de 1978, date à laquelle la situation a commencée à être évoquée, jusqu'à la signature, en juin 2003, d'un accord avec le Cambodge sur le jugement des Khmers rouges. L'action des Nations Unies est évaluée par rapport aux deux aspects principaux du conflit en droit international : les crimes internationaux des Khmers rouges - crimes contre l'humanité et génocide -, et l'agression armée par le Viet Nam. Or, de telles qualifications ont été occultées afin de privilégier un compromis politique fondé sur l'autodétermination démocratique. Ainsi, l'ONU a soutenu la lutte des Khmers rouges contre l'invasion, conduisant à l'enlisement du conflit jusqu'aux Accords de Paris de 1991. Ensuite, l'APRONUC, autorité onusienne chargée d'une opération de maintien de la paix dite de la " deuxième

génération ", a organisé le règlement démocratique du conflit. L'opération, et l'aide ultérieure de l'ONU à l'affermissement de l'Etat de droit au Cambodge, revêtent des éléments de nouveauté d'un grand intérêt pour le règlement des conflits au sein d'Etats souverains. Mais, face à l'impunité des Khmers rouges, l'action onusienne n'a pas atteint son but. Par conséquent, le Cambodge a lancé des négociations qui ont conduit à un accord sur des " tribunaux internes internationalisés " chargés de juger les Khmers rouges. Cette étude, s'étendant sur une longue période, met en évidence l'évolution croisée du droit international et des réponses au conflit cambodgien, par laquelle la conception onusienne des moyens pour assurer la paix internationale s'est élargie progressivement au développement, puis à la démocratie, l'Etat de droit et la justice pénale internationale.

Sujet - Collectivité : Nations Unies -- Forces armées -- Cambodge

Sujet - Nom commun : Communisme -- Cambodge

Génocide -- Cambodge

Maintien de la paix -- Cambodge

Sujet - Nom géographique : Cambodge -- 20e siècle

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques